



SOMMAIRE

	Pages
Point 5 de l'ordre du jour :	
Développement économique des pays sous-développés (fin)	153
Point 23 de l'ordre du jour :	
Convocation d'une conférence internationale sur la création de ressources énergétiques et matérielles nouvelles (fin)	153
Point 19 de l'ordre du jour :	
Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil.....	153
Point 20 de l'ordre du jour :	
Incidences financières des décisions prises par le Conseil	154
Point 21 de l'ordre du jour :	
Examen de l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session et détermination de la date où commencera l'examen de chaque question.....	154
Clôture de la session.....	155

Président: M. Hans ENGEN (Norvège).

Présents:

Les représentants des pays suivants: Argentine, Brésil, Canada, Chine, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Indonésie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des pays suivants: Bulgarie, Chili, Hongrie, Israël, Mexique, Roumanie.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés (E/2816 et Corr.1, E/2832, E/2845, E/2869, E/L.703/Add.1) [fin*]

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/2869, E/L.703/ADD.1)

1. M. DONS (Norvège) estime satisfaisant le projet de résolution sur l'industrialisation que le Comité économique a recommandé au Conseil d'adopter (E/2869, par. 4); en effet, en application de ce texte, le Conseil continuera à diriger les travaux qui seront entrepris dans le domaine de l'industrialisation, étudiera à la prochaine session les dispositions structurales à prendre et formulera alors de nouvelles directives. La délégation de la Norvège félicite le Président du Comité éco-

nomique et le Rapporteur du Groupe de travail d'avoir réussi à concilier les vues de toutes les délégations.

2. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution sur l'industrialisation recommandé par le Comité économique (E/2869, par. 4).

A l'unanimité, ce projet de résolution est adopté.

3. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution sur les études relatives au rôle de l'énergie nucléaire dans le développement économique, recommandé par le Comité économique (E/2869, par. 6), après avoir attiré l'attention sur l'état estimatif des incidences financières soumis par le Secrétaire général (E/L.703/Add.1).

A l'unanimité ce projet de résolution est adopté.

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Convocation d'une conférence internationale sur la création de ressources énergétiques et matérielles nouvelles (E/2849 et Add.1, E/2863, E/AC.6/L.140/Add.1) [fin*]

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/2863, E/AC.6/L.140/ADD.1)

4. M. ARNALDO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) déclare que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est disposé à intervenir auprès du Conseil exécutif et de la Conférence générale pour que cette organisation prête son concours au Secrétaire général lorsqu'il préparera le rapport mentionné à l'alinéa a du paragraphe 1 du projet de résolution recommandé par le Comité économique (E/2863, par. 3).

5. M. TURPIN (France) fait observer que les institutions spécialisées sont mentionnées au paragraphe 1 du dispositif, mais non dans le préambule. Il propose donc d'ajouter les mots "et les institutions spécialisées" après les mots "les Nations Unies" au troisième considérant.

6. Le PRÉSIDENT met aux voix l'amendement que propose la France au projet de résolution recommandé par le Comité économique (E/2863, par. 3).

L'amendement est adopté.

7. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution ainsi modifié.

A l'unanimité, le projet de résolution ainsi modifié est adopté.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil (E/2851 et Add.1)

8. Le PRÉSIDENT propose que le Conseil approuve la liste des membres des commissions techniques qui fait l'objet des documents E/2851 et Add.1.

Il en est ainsi décidé.

*Reprise des débats de la 912^e séance

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Incidences financières des décisions prises par le Conseil (E/2870 et Corr.1)

9. M. FIRESTONE (Canada) estime que les gouvernements qui approuvent les diverses décisions prises par le Conseil doivent rester libres de soulever devant d'autres organes des Nations Unies la question des incidences financières de ces décisions.

10. Le PRESIDENT partage l'opinion du représentant du Canada.

11. M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique) dit que le Conseil devrait, bien entendu, procéder périodiquement à un examen minutieux des dépenses supplémentaires qu'entraînent certaines de ses décisions. Il fait observer cependant que le Conseil a pris à la présente session quelques mesures importantes et utiles, qui pourraient bien entraîner des dépenses additionnelles.

12. Le PRESIDENT propose que le Conseil prenne note des incidences financières de ces décisions (E/2870 et Corr.1).

Il en est ainsi décidé.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session et détermination de la date où commencera l'examen de chaque question (E/2819, E/L.712, E/L.720)

13. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) souligne que le nombre déjà important des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la vingt-deuxième session vient encore d'être augmenté d'une rubrique du fait de l'adoption par le Conseil de la résolution 597 (XXI), relative à l'industrialisation.

14. Afin de faciliter les travaux du Conseil, il propose de renvoyer à la vingt-troisième session l'examen des questions de la réforme agraire et des coopératives, figurant comme subdivisions du point 4 (Développement économique des pays sous-développés) dans les annotations relatives à la liste des questions pour la vingt-deuxième session (E/2819).

15. M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique) estime que la question de l'industrialisation ne fera pas l'objet de discussions prolongées, étant donné que le Conseil examinera non pas le problème dans son ensemble, mais seulement les dispositions structurales à prendre. D'autre part, en raison du grand intérêt que la réforme agraire paraît susciter, sans doute serait-il plus sage de maintenir cette question à l'ordre du jour de la vingt-deuxième session, de façon que l'on ne puisse pas accuser le Conseil d'en sous-estimer l'importance. Le représentant des Etats-Unis ne verrait aucune objection à ce que la question des coopératives soit renvoyée à une session ultérieure.

16. M. SAKSINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation de l'URSS est disposée à accepter la liste provisoire des questions telle qu'elle figure dans le document E/2819, étant entendu que l'ordre du jour définitif sera arrêté au début de la session qui s'ouvrira en juillet. Toutefois, il serait peut-être plus clair, en ce qui concerne le point 2 notamment, de reporter sur la liste des questions les diverses rubriques énumérées dans les "annotations préliminaires relatives à la liste des questions".

17. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) prend bonne note des observations du représentant de l'URSS; le Secrétariat en tiendra dûment compte.

18. Comme suite aux observations du représentant des Etats-Unis, il précise qu'il a proposé de renvoyer l'examen des questions de la réforme agraire et des coopératives à seule fin d'alléger l'ordre du jour du Conseil. Le Secrétariat ne sous-estime pas l'importance de la réforme agraire, mais il a conclu des réponses faites par les gouvernements au questionnaire qui leur a été envoyé que l'évolution dans ce domaine était lente; il a donc jugé que le renvoi de la question à la vingt-troisième session, sous réserve de l'approbation du Conseil, ne présenterait aucun inconvénient.

19. M. HASAN (Pakistan) déclare que la question de la réforme agraire et celle des coopératives sont indissolublement liées et que l'étude de la première ne se conçoit pas indépendamment de l'étude de la seconde. En conséquence, il faut maintenir les deux questions à l'ordre du jour ou n'en maintenir aucune.

20. Le PRESIDENT invite le Conseil à prendre une décision sur la proposition tendant à renvoyer à la vingt-troisième session l'examen des questions de la réforme agraire et des coopératives, figurant comme subdivisions du point 4 (Développement économique des pays sous-développés).

Le Conseil décide de renvoyer à la vingt-troisième session l'examen de ces questions.

21. M. BAKER (Etats-Unis d'Amérique) demande si, à la suite de la suggestion faite par l'URSS, le Conseil examinera séparément les diverses rubriques figurant au point 2 (Situation économique mondiale) ou s'il les examinera, comme il en a l'habitude, au cours de la discussion générale.

22. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) indique que les rapports des commissions économiques régionales, tout au moins, concernent directement la situation économique mondiale et seront étudiés lors de la discussion générale. Le Conseil devra en outre examiner ces rapports séparément lorsqu'il en viendra au programme de travail de chacune des commissions.

23. Le PRESIDENT appelle l'attention des membres du Conseil sur la proposition du Secrétaire général (E/L.720) selon laquelle le Conseil devrait examiner au cours du débat sur le point 13 de la liste des questions pour sa vingt-deuxième session (Contrôle international des stupéfiants) la nomination de M. Pierre Isoré comme secrétaire adjoint du Comité central permanent de l'opium.

24. Comme suite aux décisions prises à la présente session (924^{ème} séance), le Conseil procédera à l'élection des membres de la Commission du commerce international des produits de base à sa vingt-deuxième session, en juillet, mais il ne pourra élire les membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) avant la reprise de la vingt-deuxième session, en automne; l'Assemblée générale doit en effet se prononcer d'abord sur la recommandation que lui a faite le Conseil, par sa résolution 610 (XXI), de modifier les dispositions de la résolution 417 (V).

25. Le Conseil devra également étudier à sa session de juillet, en même temps que le point 4 de la liste des questions (Développement économique des pays

sous-développés), les rapports que le Secrétaire général doit lui soumettre en vertu des paragraphes 5, a, et 6 de la résolution 597 (XXI), relative à l'industrialisation.

26. M. VAKIL (Secrétaire du Conseil) fait observer qu'à la suite des décisions que le Conseil vient de prendre, il faudra apporter un certain nombre de modifications au plan d'organisation des travaux de la vingt-deuxième session (E/L.712) présenté par le Secrétaire général. On a proposé d'examiner au début de la session le point 10 de la liste des questions (Programme d'action pratique concertée dans le domaine social de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées).

27. Le PRESIDENT invite le Conseil à se prononcer sur l'ordre du jour provisoire (E/2819) tel qu'il a été modifié, sous réserve de son adoption définitive à la vingt-deuxième session.

L'ordre du jour provisoire tel qu'il a été modifié est adopté.

28. Le PRESIDENT invite le Conseil à approuver, sous réserve de quelques modifications, le plan d'organisation des travaux (E/L.712).

Le plan d'organisation des travaux est adopté.

Clôture de la session

29. Avant de clore la vingt et unième session du Conseil, le PRESIDENT fait observer que le programme de 1956 a bien débuté. Le Conseil n'a pris aucune décision spectaculaire, mais n'en a pas moins fait œuvre fort utile, en ce qui concerne notamment l'utilisation de l'énergie nucléaire dans le domaine du développement économique, l'étude de nouvelles ressources énergétiques et le développement des ressources hydrauliques.

30. Le Président remercie les membres du Conseil d'avoir apporté une contribution précieuse aux débats.

La séance est levée à 11 h. 35.